

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 9 novembre 2020, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR**

**1 Assemblée d'octobre 2020**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 octobre à 19h30
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre à 20 h

**2 Assemblée du 9 novembre 2020**

- 2.1 Liste des comptes à payer
  - 2.1.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Campagne de financement de la Fondation Au Diapason (vente de poinsettias)
  - 3.1.2 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Approbation des états financiers 2019

Gestion financière et administrative

- 3.2.1 Renouvellement d'entente avec la S.P.A. des Cantons 2021
- 3.2 3.2.2 Dépôt des rapports financiers comparatifs
- 3.2.3 Série d'obligations – Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 261 000 \$
- 3.2.4 Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations – Adjudication

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des incendies
  - 4.1.1 Dépôt des rapports d'événements
  - 4.1.2 Entente de service avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM)
  - 4.1.3 Démission de Monsieur Sébastien Audet

**4.2 Service de police**

- 4.2.1 Identification des priorités d'action 2021-2022 pour la Sûreté du Québec

## **5 Transport & bâtiment**

### **5.1 Voirie & réseau routier**

- 5.1.1 Remplacement et installation de nouvelles enseignes de limites territoriales
- 5.1.2 Remplacement de deux ponceaux – Rangs Casimir et Saint-Charles - Décompte progressif # 2 et autorisation de paiement – 2020
- 5.1.3 Correction des accotements, rang Séraphine et rang Casimir
- 5.1.4 Abattage et émondage d'arbres
- 5.1.5 Décompte progressif # 4 – Pavage rang Séraphine et autorisation de paiement

## **6 Hygiène du milieu**

- 6.1.1 Projet Amélioration de la gestion municipale des eaux pluviales sur le territoire du bassin versant de la rivière Yamaska
- 6.1.2 Étude de faisabilité – Desserte des lots vacants en bordure de la route 235
- 6.1.3 Projet de règlement numéro 868-20 tarification des travaux d'entretien réalisés dans la Branche 4 du cours d'eau Bissonnette et dans le Grand cours d'eau
  - Avis de motion
  - Dépôt du projet de règlement

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1.1 Adoption du règlement numéro 865-20 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les ventes de garage et la modification de certains usages et d'une norme à la zone 302-P

### **8.1 Activités récréatives et culturelles**

### **8.2 Infrastructures**

- 8.2.1 Fonctionnement patinoire extérieure – COVID-19

## **Période de questions**

## **9 Divers & affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION 11-253-20**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE**  
**CONSULTATION DU 13 OCTOBRE À 19 H 30**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 octobre à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-254-20**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020**  
**À 20 H**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-255-20**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	365 950,37 \$
▪ Déboursés directs :	292 943,07 \$
▪ Salaires :	34 880,57 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 11-256-20**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION AU DIAPASON (VENTE DE POINSETTIAS)**

Considérant que l'organisme *Au Diapason* vend des poinsettias au coût de 20 \$ l'unité au profit de la *Fondation Au Diapason*, afin d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches, dans les communautés de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser l'achat de 8 poinsettias de l'organisme *Au Diapason*.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-257-20**

**OFFICE D'HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'approuver les états financiers 2019 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville, impliquant une contribution de la Municipalité de 2 961 \$ pour l'ensemble immobilier 2198. En tenant compte des montants déjà déboursés, il est également résolu d'autoriser le paiement du solde de 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-258-20**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC S.P.A. DES CANTONS**

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'Ange-Gardien de voir à l'application de son règlement concernant les animaux et, qu'à cette fin, elle désire mandater un tiers;

Considérant l'offre de services de S.P.A. des Cantons reçue à cet effet, laquelle propose un service avec une tarification sur appel;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter l'offre de service de S.P.A. des Cantons pour un service de fourrière sur appel, ainsi que la grille tarifaire s'y rapportant;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le contrôle des animaux sur appel avec S.P.A. des Cantons pour une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

## **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers comparatifs au 30 septembre 2020, l'un portant sur les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, et le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

### **RÉSOLUTION 11-259-20**

#### **SÉRIE D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 261 000 \$**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 261 000 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
845-19	1 850 470 \$
845-19	1 410 530 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 845-19, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 novembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation : toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensations CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE  
200, RUE DESJARDINS EST  
FARNHAM, QC  
J2N 1P9**

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité d'Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 845-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-260-20  
SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS -  
ADJUDICATION**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéral 845-19, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 novembre 2020, au montant de 3 261 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi

sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,54900 \$	133 000 \$	0,60000 %	2021	1,35670 %
		135 000 \$	0,70000 %	2022	
		136 000 \$	0,80000 %	2023	
		138 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 719 000 \$	1,05000 %	2025	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,29100 \$	133 000 \$	0,55000 %	2021	1,36647%
		135 000 \$	0,65000 %	2022	
		136 000 \$	0,80000 %	2023	
		138 000 \$	0,90000 %	2024	
		2 719 000 \$	1,00000 %	2025	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,20441 \$	133 000 \$	0,50000 %	2021	1,38158 %
		135 000 \$	0,60000 %	2022	
		136 000 \$	0,75000 %	2023	
		138 000 \$	0,85000 %	2024	
		2 719 000 \$	1,00000 %	2025	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 3 261 000 \$ de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;
- Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document

requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

### **RÉSOLUTION 11-261-20 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM)**

Considérant que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) désire renouveler l'entente de partenariat avec la Municipalité d'Ange-Gardien, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de renouveler l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) et la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-262-20 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU POMPIER MONSIEUR SÉBASTIEN AUDET**

Pour faire suite au dépôt de la lettre de démission de monsieur Sébastien Audet, pompier, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'envoyer une lettre de remerciements à monsieur Audet pour ses années de services au sein du Service des incendies.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-263-20 L'IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Suite à la demande du comité de sécurité publique de la MRC de Rouville à l'effet que les Municipalités identifient leurs priorités d'actions du service de police pour 2021-2022, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le conseil municipal identifie les priorités suivantes :

- Opération Cinémomètre : en fonction des sites identifiés comme étant problématiques;
- Opération Intersection : feux de circulation, arrêt obligatoire, téléphone cellulaire et ceinture;
- Opération Respect : respect des transits et vitesses par transports lourds de secteurs identifiés du territoire.

Il est également résolu de prioriser les rues et les routes locales de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-264-20**  
**REMPACEMENT ET INSTALLATION DE NOUVELLES ENSEIGNES DE LIMITES TERRITORIALES**

Suite à une visite du territoire par monsieur Stéphane Déragon, adjoint aux travaux publics, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de procéder au changement des enseignes de limites territoriales de la municipalité et d'octroyer le contrat à la compagnie Martech inc., selon l'offre de service soumise, au montant de 7 542,07 \$, taxes incluses.

Il est également résolu de demander à la MRC de Rouville de procéder également au changement de leur enseigne de limite territoriale à la limite du territoire de la Ville de Farnham.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-265-20**  
**REMPACEMENT DE DEUX PONCEAUX/RANGS CASIMIR ET SAINT-CHARLES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - 2020**

Suite à la recommandation de paiement reçue de la compagnie Tétra Tech QI inc. en date du 22 octobre dernier, pour le projet de Remplacement de deux ponceaux sur les rangs Casimir et Saint-Charles, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2, au montant de 43 791,45 \$, taxes incluses, à Excavation St-Pierre & Tremblay inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-266-20**

**CORRECTION DES ACCOTEMENTS DU RANG SÉRAPHINE ET DU RANG CASIMIR**

Suite à une inspection du territoire, il fut constaté qu'à certains endroits, les accotements étaient à corriger principalement dans le rang Séraphine ainsi que dans le rang Casimir. Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser une dépense d'environ 10 000 \$, taxes en sus, afin de procéder au reprofilage des accotements du rang Séraphine et au rechargement des accotements du rang Casimir.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-267-20**

**ABATTAGE ET ÉMONDAGE D'ARBRES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics, à retenir les services d'un émondeur pour l'abattage et l'émondage des différents arbres ciblés par les travaux publics sur le territoire de la municipalité.

Il est également résolu d'informer le propriétaire du 88, rang Saint-Charles, d'abattre les arbres morts et dangereux aux abords de la voie publique.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-268-20**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 – PAVAGE RANG SÉRAPHINE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Suite au décompte progressif numéro 4, reçu de la compagnie Tetra Tech QI inc. en date du 4 novembre 2020 et la recommandation de paiement, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- D'autoriser le versement de 46 425,50 \$, taxes incluses, à la compagnie Construction Bau-Val inc.
- De procéder à l'acceptation finale des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-269-20**

**PROJET AMÉLIORATION DE LA GESTION MUNICIPALE DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'informer l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV) que la Municipalité d'Ange-Gardien ne participera pas au projet de Jardins de pluie sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-270-20**

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ – DESSERTE DES LOTS VACANTS EN BORDURE DE LA ROUTE 235**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de retenir les services de la firme Tetra Tech QI inc. pour l'étude de faisabilité de la desserte des lots vacants numéros 6 312 944 et 6 253 060 en bordure de la route 235, selon l'offre soumise le 29 octobre 2020, au montant de 15 650 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-20 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU BISSONNETTE ET DANS LE GRAND COURS D'EAU**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 868-20 décrétant un mode de tarification des travaux d'entretien réalisés dans la Branche 4 du cours d'eau Bissonnette et dans le Grand cours d'eau.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-20 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU BISSONNETTE ET DANS LE GRAND COURS D'EAU**

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 868-20 décrétant un mode de tarification des travaux d'entretien réalisés dans la Branche 4 du cours d'eau Bissonnette et dans le Grand cours d'eau.

**RÉSOLUTION 11-271-20**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE ET LA MODIFICATION DE CERTAINS USAGES ET D'UNE NORME À LA ZONE 302-P**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 865-20 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les ventes de garage et la modification de certains usages et d'une norme à la zone 302-P.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-272-20**

**FONCTIONNEMENT PATINOIRE EXTÉRIEURE COVID-19**

Considérant le rapport du 29 octobre 2020, soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement au fonctionnement de la patinoire extérieure, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter les recommandations soumises par la directrice du Service des loisirs et de l'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de l'ouverture de la patinoire extérieure en omettant la location d'une roulotte de chantier et selon les directives et normes qui seront émises par le gouvernement du Québec, ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 11-273-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par

moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire